

PLAN D'ACTION 2021-2022 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

IMPARTIALITÉ

ENGAGEMENT

RESPECT

COMPÉTENCE

INDÉPENDANCE



PLAN D'ACTION
À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

2021-2022

ET BILAN 2020-2021

Mars 2022, par le Tribunal administratif du Québec

en vertu de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale

TABLE DES MATIÈRES

BREF PORTRAIT DE L'ORGANISATION ET DE SES SECTEURS D'ACTIVITÉ.....	1
GROUPE DE TRAVAIL RESPONSABLE DU PLAN D'ACTION	6
CONSULTATION DE PERSONNES HANDICAPÉES ET DE LEURS REPRÉSENTANTS.....	7
OBSTACLES ET MESURES PLANIFIÉES POUR LES ANNÉES 2021-2022	8
REDDITION DE COMPTES.....	43
QUESTIONS OU COMMENTAIRES SUR CE PLAN D'ACTION.....	45

Ce document est disponible en médias adaptés.

BREF PORTRAIT DE L'ORGANISATION ET DE SES SECTEURS D'ACTIVITÉ

Le Tribunal administratif du Québec (ci-après, le Tribunal) compte 313 employés et employées¹.

Son siège social est situé à Québec. Il possède aussi un bureau à Montréal.

Préambule :

L'article 1 g) de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (ci-après, la Loi) définit une personne handicapée comme « toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes ».

Afin de favoriser l'intégration des personnes handicapées, la Loi préconise une approche fondée sur la responsabilisation des divers acteurs du secteur public. Dans cette optique, l'article 61.1 de la Loi prévoit que les ministères et organismes employant au moins 50 personnes doivent adopter un plan d'action annuel. Ce plan doit identifier des obstacles à l'intégration des personnes handicapées ainsi que des mesures susceptibles d'y remédier. Il vise autant la clientèle que le personnel du ministère ou de l'organisme.

C'est dans ce cadre législatif que le Tribunal présente son *Plan d'action 2021-2022 à l'égard des personnes handicapées* (ci-après, le Plan d'action).

¹ Au 31 mars 2021.

Portrait du Tribunal administratif du Québec

Ses origines

Le Tribunal est en fonction depuis le 1^{er} avril 1998. Lors de sa création, il a intégré cinq tribunaux administratifs. Il s'est également vu confier certaines compétences qui relevaient autrefois de la Cour du Québec. Sa mission a pour objectif de favoriser l'accès à la justice administrative à tous les citoyens et citoyennes, tout en offrant des garanties d'indépendance et d'impartialité.

Le Tribunal, une institution unique

Le Tribunal fournit des services aux citoyens et aux citoyennes par l'entremise de près de 195 employés et employées (occupant des postes permanents et occasionnels) et d'environ 120 juges administratifs (à temps plein ou à temps partiel). Ces juges administratifs sont issus de professions diversifiées : médecine, psychiatrie, évaluation foncière, droit, ingénierie, agronomie, urbanismes, psychologie ou travail social.

La mission du Tribunal est d'offrir une justice administrative spécialisée et accessible. Il a pour fonction de décider avec qualité, cohérence et célérité des recours exercés par les citoyens et les citoyennes à l'encontre des décisions rendues par l'administration publique, telles que les ministères, les régies, les commissions, les sociétés, les municipalités ainsi que les établissements de santé.

Plus de 150 recours peuvent être contestés devant le Tribunal, tel qu'établi par la Loi sur la justice administrative (LJA). Le Tribunal est divisé en quatre sections spécialisées, qui examinent ces recours : la Section des affaires sociales, la Section des affaires immobilières, la Section du territoire et de l'environnement ainsi que la Section des affaires économiques. La Section des affaires sociales est également désignée à titre de Commission d'examen des troubles mentaux au sens du *Code criminel*. Elle est donc chargée de rendre ou de réviser des décisions concernant les personnes accusées qui ont fait l'objet d'un verdict de non-responsabilité criminelle pour cause de troubles mentaux ou qui ont été déclarées inaptes à subir leur procès. La Section des affaires immobilières a notamment pour fonction de fixer les indemnités qui seront versées à un

citoyen ou une citoyenne, ou à un groupe de citoyens ou de citoyennes, à la suite d'une expropriation.

Un Tribunal accessible à tous et à toutes

Le Tribunal dispose de deux points de services, l'un à Québec, où se situe son siège social, et l'autre, à Montréal. Il s'agit d'un tribunal accessible qui a le souci d'assurer la disponibilité et la qualité de ses services partout au Québec. Pour ce faire, il a établi un réseau comprenant près de 180 lieux d'audience répartis dans environ 60 villes à travers le Québec, où ses juges administratifs se déplacent régulièrement afin de tenir des audiences, des séances de conciliation et d'autres activités de gestion de l'instance. Ainsi, une personne a généralement moins de 100 km à parcourir pour être entendue devant le Tribunal. Il offre également de participer à des audiences en visioconférence ou en ligne. De l'équipement informatique est disponible dans ses bureaux et dans son réseau de salles en région, afin de permettre aux citoyens et aux citoyennes de se brancher à leur audience en ligne lorsque le matériel nécessaire ne leur est pas disponible.

Le Tribunal est sensible à l'importance d'offrir des services accessibles à tous et toutes, incluant les personnes handicapées. À titre d'exemple, il vise à ce que chacun des locaux dans lesquels ont lieu des activités juridictionnelles dans les différentes villes du Québec soit accessible aux personnes handicapées. Le Tribunal possède une fiche d'information qui précise notamment si chaque local est facilement accessible pour une personne handicapée, et si les activités juridictionnelles peuvent y être tenues sous forme de visioaudience ou de conférence téléphonique.

Le Tribunal possède également le souci de rendre ses différents services en ligne accessibles aux personnes handicapées. Pour ce faire, chaque nouveau service est développé en considérant cette exigence, et est ultimement soumis à un audit d'accessibilité, effectué par une firme externe spécialisée.

Engagement du Tribunal

À titre d'organisme public appelé à fournir des services à l'ensemble de la population québécoise, le Tribunal a le souci constant de voir aux intérêts des personnes handicapées.

À cet effet, il s'engage à prendre les mesures raisonnables et nécessaires pour faciliter l'accès de ces personnes à ses documents et à ses services. Le Tribunal prendra les mesures requises pour lever les obstacles que peuvent rencontrer les personnes handicapées dans l'exercice de leurs droits.

Enfin, il s'engage à réduire et à prévenir les obstacles liés à la pleine intégration ainsi qu'à la pleine participation sociale et professionnelle de ces personnes.

Coordination et mise en œuvre du Plan d'action

La Directrice des affaires institutionnelles, de la planification et de la performance est désignée à titre de répondante. En cours d'année, un coordonnateur des services aux personnes handicapées a été nommé. À ce titre, il assure la coordination, la révision et la rédaction annuelles du Plan d'action et du bilan. Le coordonnateur est également en charge de la correspondance avec l'Office des personnes handicapées du Québec.

Contenu et objectifs du Plan d'action

Le Plan d'action du Tribunal à l'égard des personnes handicapées présente le suivi des mesures visant à éliminer, à réduire et à prévenir les obstacles que peuvent rencontrer les personnes handicapées qui sont à son emploi ou qui utilisent ses installations et ses services. Le bilan des mesures entreprises depuis 2017 se trouve à l'Annexe 1.

Puisque le Plan d'action se veut évolutif, il contient également de nouvelles mesures dont l'objet est de lever des obstacles qui n'avaient pas été identifiés auparavant.

Enfin, il vise à sensibiliser les juges administratifs et l'ensemble du personnel à la réalité des personnes handicapées ainsi qu'aux diverses mesures mises en place par le Tribunal afin de faciliter leur intégration.

Pour en rendre la lecture et la compréhension plus aisées, l'ensemble des mesures est présenté dans le tableau qui suit. Ces mesures sont scindées en trois catégories relatives à la nature de l'obstacle qu'elles visent, soit :

1. les obstacles en lien avec l'accessibilité des documents et de l'information;
2. les obstacles physiques;
3. les obstacles sociaux.

GROUPE DE TRAVAIL RESPONSABLE DU PLAN D'ACTION

Le mandat de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan d'action a été confié à un groupe de travail constitué de :

Coordonnateur des services aux personnes handicapées

Pierre-Etienne Beaulieu de la direction des affaires institutionnelles, de la planification et de la performance

Noms des autres membres et unités administratives

Andrée Taboureau et Hélène Jalbert du Secrétariat

Kim Maloney de la Direction des ressources matérielles, *remplacée par Diana Rueda*

Janie Vachon de la Direction des ressources humaines, *remplacée par Marie-Pier Pelletier*

Samia Benmou de la Direction des affaires juridiques, *remplacée par Joëlle Michaud*

Le groupe s'est vu confier les responsabilités suivantes :

- Identifier les obstacles dans leur secteur respectif
- Proposer des mesures pour les réduire
- Assurer la mise en œuvre des mesures relevant de leur direction
- Veiller à la prise en compte des besoins des personnes handicapées dans les activités de leur direction
- Effectuer le bilan de l'état de réalisation des mesures relevant de leur direction

CONSULTATION DE PERSONNES HANDICAPÉES ET DE LEURS REPRÉSENTANTS

Une personne handicapée fait partie des membres du *Groupe de travail responsable du plan d'action* au Tribunal. Ses connaissances et son expérience nous guiderons dans l'atteinte de nos objectifs institutionnels en la matière.

Quant à la question d'un représentant ou une représentante d'un organisme du mouvement d'action communautaire autonome des personnes handicapées ; nous avons entrepris des démarches. Cependant, le contexte des deux dernières années a limité la portée de celles-ci. Advenant l'échec de cette approche, nous prenons en note que l'Office peut nous en proposer une ressource pouvant prendre part à nos travaux.

OBSTACLES ET MESURES PLANIFIÉES POUR LES ANNÉES 2021-2022

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2021-2022

1. Obstacles en lien avec l'accessibilité des documents et de l'information

Moyens de communication

Constats et obstacles	Objectifs	Mesures retenues	Échéancier	Indicateurs de résultats	U. A. ²	Résultats obtenus - État de situation en mars 2022
Les personnes handicapées peuvent rencontrer des difficultés à accéder aux documents et aux services du Tribunal.	Recourir aux moyens de communications adaptées dans le but de communiquer aisément et efficacement avec les personnes handicapées ³ .	Adapter le site Internet du Tribunal de façon à ce qu'il soit conforme aux standards gouvernementaux d'accessibilité WEB.	En continu	Respect des normes d'accessibilité s'appliquant aux sites Web des ministères et organismes de la fonction publique	DAIPP DRI	
		L'utilisation du logiciel gratuit Colour Contrast Analyser est recommandée pour déterminer l'accessibilité des contrastes.	31 mars 2022	Présence du logiciel	DAIPP DRI	

² U. A. = unité administrative

BP = Bureau de la présidence

CETM = Commission d'examen des troubles mentaux

DAI = Direction des affaires institutionnelles de la planification et de la performance

DRF = Direction des ressources financières

DRM = Direction des ressources matérielles

DRH = Direction des ressources humaines

DRI = Direction des ressources informationnelles

³ *Politique gouvernementale L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées*, Objectif, p.14

1. Obstacles en lien avec l'accessibilité des documents et de l'information (suite)

Moyens de communication

Constats et obstacles	Objectifs	Mesures retenues	Échéancier	Indicateurs de résultats	U. A. ⁴	Résultats obtenus - État de situation en mars 2022
Les personnes handicapées peuvent avoir de la difficulté à l'accès des documents et à l'accès des services du Tribunal.	Recourir aux moyens de communications adaptées dans le but de communiquer aisément et efficacement avec les personnes handicapées. ⁵	Faciliter l'accessibilité aux documents en favorisant l'utilisation d'un langage simplifié dans la correspondance avec la clientèle.	En continu	Nouveaux documents développés selon les niveaux de compétence en littératie <ul style="list-style-type: none"> • Appliquer le standard sur l'accessibilité d'un document téléchargeable (SGQRI 008-02) 	DAIPP	

⁴ U. A. = unité administrative

BP = Bureau de la présidence

CETM = Commission d'examen des troubles mentaux

DAI = Direction des affaires institutionnelles de la planification et de la performance

DRF = Direction des ressources financières

DRM = Direction des ressources matérielles

DRH = Direction des ressources humaines

DRI = Direction des ressources informationnelles

⁵ *Politique gouvernementale L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées*, Objectif, p.14

1. Obstacles en lien avec l'accessibilité des documents et de l'information (suite)

Demandes d'accommodements⁶

Constats et obstacles	Objectifs	Mesures retenues	Échéancier	Indicateurs de résultats	U. A. ⁷	Résultats obtenus - État de situation en mars 2022
Les personnes handicapées peuvent avoir de la difficulté à accéder à certains documents ou à compléter les procédures requises pour introduire leur recours.	Prendre les mesures nécessaires pour que toute personne handicapée qui en fait la demande ait accès, en toute égalité, aux documents et aux services offerts au public ⁸ , conformément aux modalités de la politique gouvernementale intitulée L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées .	Adapter, sur demande, certains dépliants du Tribunal afin que leur contenu soit accessible aux personnes handicapées.	Sur demande	Nombre de demandes reçues par le public Nombre de documents administratifs adaptés	DAIPP DAJ Secrétariat	

⁶ Instructions et gabarit pour l'élaboration du rapport annuel de gestion 2020-2021, 4.9 - Accès aux documents et protection des renseignements personnels, *Nombre de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable*

⁷ U. A. = unité administrative

BP = Bureau de la présidence

CETM = Commission d'examen des troubles mentaux

DAI = Direction des affaires institutionnelles de la planification et de la performance

DRF = Direction des ressources financières

DRM = Direction des ressources matérielles

DRH = Direction des ressources humaines

DRI = Direction des ressources informationnelles

⁸ *Politique gouvernementale L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées*, Les orientations, p.11

	Rendre accessibles aux personnes handicapées et à leur famille des services d'accompagnement ⁹	Poursuivre l'accompagnement auprès des citoyens afin de les aider à remplir les formulaires de demandes de services et à fournir tous les documents nécessaires à l'ouverture d'un dossier au Tribunal.		Nombre de demandes reçues Nombre de mesures d'accompagnement réalisées	Secrétariat	
	Rendre accessible, sur demande, l'assistance d'interprètes qualifiés (gestuels, oralistes ou tactiles) lorsque requis. ¹⁰	Offrir aux personnes handicapées un service d'interprète en langue des signes lorsqu'une demande écrite est formulée à cet effet.		Nombre de demandes reçues Nombre de fois où le service d'un interprète a été fourni	Secrétariat	

⁹ *Politique gouvernementale À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité - Tableau synthèse – verso.*

¹⁰ *Politique gouvernementale L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées*

1. Obstacles en lien avec l'accessibilité des documents et de l'information

Reddition de comptes

Constats et obstacles	Objectifs	Mesures retenues	Échéancier	Indicateurs de résultats	U. A. ¹¹	Résultats obtenus - État de situation en mars 2022
Les personnes handicapées peuvent avoir de la difficulté à l'accès des documents et à l'accès des services du Tribunal.	Accroître l'accès, la complémentarité et la coordination des programmes et des services ¹² .	Comptabiliser au <i>Rapport annuel de gestion, 4.9 - Accès aux documents et protection des renseignements personnels</i> ¹³	31 mars 2022	Mesures d'accommodement et avis de révision Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	DAIPP DAJ	

¹¹ U. A. = unité administrative

BP = Bureau de la présidence

CETM = Commission d'examen des troubles mentaux

DAI = Direction des affaires institutionnelles de la planification et de la performance

DRF = Direction des ressources financières

DRM = Direction des ressources matérielles

DRH = Direction des ressources humaines

DRI = Direction des ressources informationnelles

¹² *Politique gouvernementale À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité - Tableau synthèse – verso.*

¹³ Au cours de l'année financière

2. Obstacles physiques

Approvisionnement accessible et durable

Constats et obstacles	Objectifs	Mesures retenues	Échéancier	Indicateurs de résultats	U. A. ¹⁴	Résultats obtenus - État de situation en mars 2022
Malgré les efforts entrepris en ce sens, il pourrait subsister certains obstacles susceptibles de nuire à l'accessibilité des lieux d'audience, étant donné la grande diversité de ceux-ci.	L'amélioration de l'accessibilité des lieux ¹⁵	Maximiser l'utilisation des locaux adaptés du TAT ¹⁶ et du MJQ ¹⁷ pour tenir les activités juridictionnelles en région.	En continu	Nombre de demandes reçues en lien avec les locaux adaptés Nombre de mesures d'accommodement réalisées Nombre de plaintes reçues en lien avec les locaux adaptés	DRM Secrétariat BP	

¹⁴ U. A. = unité administrative

BP = Bureau de la présidence

CETM = Commission d'examen des troubles mentaux

DAI = Direction des affaires institutionnelles de la planification et de la performance

DRF = Direction des ressources financières

DRM = Direction des ressources matérielles

DRH = Direction des ressources humaines

DRI = Direction des ressources informationnelles

¹⁵ *Politique gouvernementale À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité - Tableau synthèse – verso.*

¹⁶ Tribunal administratif du travail

¹⁷ Ministère de la Justice du Québec

		Poursuivre les démarches entreprises afin d'améliorer la qualité des locaux qui servent de lieux d'audience dans les hôpitaux.		<p>Nombre de demandes reçues en lien avec la qualité des locaux</p> <p>Nombre de mesures d'accommodement réalisées</p> <p>Nombre de plaintes reçues en lien avec les locaux adaptés</p>	<p>CETM</p> <p>DRM</p> <p>Secrétariat</p> <p>BP</p>	
--	--	--	--	---	---	--

2. Obstacles physiques (suite)

Approvisionnement accessible et durable

Constats et obstacles	Objectifs	Mesures retenues	Échéancier	Indicateurs de résultats	U. A. ¹⁸	Résultats obtenus - État de situation en mars 2022
Manque d'accessibilité des biens et services achetés ou loués par l'organisation	Les ministères, les organismes publics et les municipalités tiennent compte dans leur processus d'approvisionnement lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de leur accessibilité aux personnes handicapées ¹⁹	Sensibiliser toutes les firmes de développement de sites Web actuellement sous contrat aux normes sur l'accessibilité des sites Web et faire un rappel de ces normes au moment de l'attribution de chaque mandat.	Mars 2022	Audits d'accessibilité	DAIPP DRM DRI	

¹⁸ U. A. = unité administrative

BP = Bureau de la présidence

CETM = Commission d'examen des troubles mentaux

DAI = Direction des affaires institutionnelles de la planification et de la performance

DRF = Direction des ressources financières

DRM = Direction des ressources matérielles

DRH = Direction des ressources humaines

DRI = Direction des ressources informationnelles

¹⁹ E-20.1 - Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, Art.61.3

3. Obstacles sociaux

Embauche sans discrimination

Constats et obstacles	Objectifs	Mesures retenues	Échéancier	Indicateurs de résultats	U. A. ²⁰	Résultats obtenus - État de situation en mars 2022
Les personnes handicapées sont peu représentées au sein du personnel du Tribunal.	Accroître la participation des personnes handicapées sur le marché du travail, sans discrimination ²¹	Continuer à proposer des candidatures provenant de groupes cibles, notamment les personnes handicapées ²² , lors du recrutement d'un nouvel employé.	En continu	Cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier	DRH	
			31 mars 2022	Embauche des membres de groupes cibles ²³ en 2019-2020 ²⁴ <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes handicapées embauchées²⁵ 	DRH	

²⁰ U. A. = unité administrative

BP = Bureau de la présidence

CETM = Commission d'examen des troubles mentaux

DAI = Direction des affaires institutionnelles de la planification et de la performance

DRF = Direction des ressources financières

DRM = Direction des ressources matérielles

DRH = Direction des ressources humaines

DRI = Direction des ressources informationnelles

²¹ *Politique gouvernementale À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité - Tableau synthèse – recto.*

²² Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier, *Instructions et gabarit du Rapport annuel de gestion 2019-2020 – Pour les ministères et les organismes de l'Administration gouvernementale.*

²³ Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, Autochtones et personnes handicapées, *Instructions et gabarit du Rapport annuel de gestion 2019-2020 – Pour les ministères et les organismes de l'Administration gouvernementale.*

²⁴ Au 31 mars

²⁵ Régulier, Occasionnel, Étudiant, Stagiaire, *Instructions et gabarit du Rapport annuel de gestion 2019-2020 – Pour les ministères et les organismes de l'Administration gouvernementale.*

3. Obstacles sociaux (suite)

Embauche sans discrimination

Constats et obstacles	Objectifs	Mesures retenues	Échéancier	Indicateurs de résultats	U. A. ²⁶	Résultats obtenus - État de situation en mars 2022
Les personnes handicapées sont peu représentées au sein du personnel du Tribunal.	Accroître la participation des personnes handicapées sur le marché du travail, sans discrimination ²⁷	Continuer à proposer des candidatures provenant de groupes cibles, notamment les personnes handicapées ²⁸ , lors du recrutement d'un nouvel employé.	En continu	<p>Nombre de dossiers soumis au Centre de services partagés du Québec en lien avec le PDEIPH à l'automne 2020 (cohorte 2021)</p> <p>Nombre de nouveaux participant.e.s au PDEIPH accueillis durant l'année</p> <p>Autres mesures ou actions en 2019-2020 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesure ou action • Groupe cible • Nombre de personnes visées 	DRH	

²⁶ U. A. = unité administrative

BP = Bureau de la présidence

CETM = Commission d'examen des troubles mentaux

DAI = Direction des affaires institutionnelles de la planification et de la performance

DRF = Direction des ressources financières

DRM = Direction des ressources matérielles

DRH = Direction des ressources humaines

DRI = Direction des ressources informationnelles

²⁷ *Politique gouvernementale À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité - Tableau synthèse – recto.*

²⁸ Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier, *Instructions et gabarit du Rapport annuel de gestion 2019-2020 – Pour les ministères et les organismes de l'Administration gouvernementale.*

3. Obstacles sociaux (suite)

Détermination des besoins d'adaptation

Constats et obstacles	Objectifs	Mesures retenues	Échéancier	Indicateurs de résultats	U. A. ²⁹	Résultats obtenus - État de situation en mars 2022
Les personnes handicapées sont peu représentées au sein du personnel du Tribunal.	Concevoir et adapter les interventions à la réalité des personnes handicapées ³⁰	Adapter les instruments d'évaluation aux besoins individuels des candidats lors du recrutement d'un nouvel employé handicapé ou tout autre processus d'évaluation auquel un employé doit participer.	Au besoin	Nombre de demandes reçues	DRH	
				Nombre de fois où les instruments ont été adaptés		
		S'assurer que l'environnement de travail demeure sans obstacle et libre d'accès pour les personnes handicapées.		Respect des normes applicables en la matière	DRH	
				Nombre de demandes reçues	DRM	
				Nombre de postes ajustés	DRI	
				Achat de matériel et de périphériques adaptés		

²⁹ U. A. = unité administrative

BP = Bureau de la présidence

CETM = Commission d'examen des troubles mentaux

DAI = Direction des affaires institutionnelles de la planification et de la performance

DRF = Direction des ressources financières

DRM = Direction des ressources matérielles

DRH = Direction des ressources humaines

DRI = Direction des ressources informationnelles

³⁰ *Politique gouvernementale À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité - Tableau synthèse – verso*

3. Obstacles sociaux (suite)

Détermination des besoins d'adaptation

Constats et obstacles	Objectifs	Mesures retenues	Échéancier	Indicateurs de résultats	U. A.	Résultats obtenus - État de situation en mars 2022
Les personnes handicapées sont peu représentées au sein du personnel du Tribunal.	Concevoir et adapter les interventions à la réalité des personnes handicapées ³¹	S'assurer, aux fins des mesures d'urgence, que les besoins particuliers des personnes handicapées sont connus et que des mesures adaptées sont mises en place afin d'assurer leur évacuation en toute sécurité. Lors de l'arrivée de nouvelles ressources, prévoir des rencontres pour connaître leurs limitations et, le cas échéant, adapter les procédures en conséquence.	Au besoin	Liste des besoins particuliers des personnes handicapées et des mesures adaptées mises en place Liste des accompagnateurs assignés aux personnes handicapées pour en faciliter l'évacuation Procédure d'évacuation révisée et diffusée Nombre de personnes membres du Comité des mesures d'urgence (CMU) formées Résultats des exercices d'évacuation	DRM	

³¹ Politique gouvernementale À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité - Tableau synthèse – verso

3. Obstacles sociaux (suite)

Intranet

Constats et obstacles	Objectifs	Mesures retenues	Échéancier	Indicateurs de résultats	U. A.	Résultats obtenus - État de situation en mars 2022
Méconnaissance des obligations découlant de la <i>Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale</i>	Accroître l'accès, la complémentarité et la coordination des programmes et des services ³²	Créer, dans l'intranet, une section destinée à fournir au personnel de l'information des outils de communication adaptée afin de faciliter leurs interactions avec les personnes handicapées.	31 mars 2022	Inventaire des publications Plan de sensibilisation Plan de communication	DAIPP	

³² Politique gouvernementale À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité - Tableau synthèse – verso.

3. Obstacles sociaux (suite)

Reddition de comptes

Constats et obstacles	Objectifs	Mesures retenues	Échéancier	Indicateurs de résultats	U. A.	Résultats obtenus - État de situation en mars 2022
Méconnaissance de l'article 61.1 de la <i>Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale</i>	Diffuser de l'information concernant les actions prises par le Tribunal pour favoriser l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration	La production d'un <i>Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées</i> ³³ , publié sur le site Internet du Tribunal	31 mars 2022	Production du <i>Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées 2022-23</i> . ³⁴	DAIPP	
				Obstacles identifiés à l'intégration des personnes handicapées dans le plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées.		
			15 mars 2022	Publication Web du <i>Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées</i> lors de la <i>Semaine québécoise des personnes handicapées 2022-23</i> (1 ^{er} au 7 juin).		

³³ E-20.1 - *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, Art.61.1*

³⁴ *Mise en œuvre des dispositions à portée inclusive de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale 2013-2014 à 2016-2017, indicateurs 10-14.*

3. Obstacles sociaux (suite)

Reddition de comptes

Constats et obstacles	Objectifs	Mesures retenues	Échéancier	Indicateurs de résultats	U. A.	Résultats obtenus - État de situation en mars 2022
Méconnaissance de l'article 61.1 de la <i>Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale</i>	Diffuser de l'information concernant les actions prises par le Tribunal pour favoriser l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration	Publier le <i>Bilan annuel à l'égard des personnes handicapées</i> sur le site Internet du Tribunal	15 mars 2022	Production du <i>Bilan des mesures prises</i> au cours de l'année qui se termine dans leur plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées.	DAIPP	
			Juin 2021	Publication Web du <i>Bilan annuel à l'égard des personnes handicapées 2020-21</i> lors de la <i>Semaine québécoise des personnes handicapées</i> (1 ^{er} au 7 juin).		

3. Obstacles sociaux (suite)

Reddition de comptes

Constats et obstacles	Objectifs	Mesures retenues	Échéancier	Indicateurs de résultats	U. A.	Résultats obtenus - État de situation en mars 2022
Manque de connaissance sur les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées dans le secteur d'activité de l'organisation et dans ses activités à titre de gestionnaire d'un organisme public	Consulter lorsque des mesures à mettre en place pourraient avoir un impact significatif sur les personnes handicapées ³⁵	Consulter les employés ayant une incapacité dans le processus d'élaboration du <i>Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées</i> . ³⁶	31 mars 2022	Composition du groupe de travail Rôles et responsabilités Représentativité des parties prenantes ³⁷	DAIPP	

³⁵ E-20.1 - Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, Art.61.2

³⁶ Guide pour l'élaboration du plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées : Volet – Ministères et organismes publics, p.4

³⁷ GRI G4 Sustainability Reporting Guidelines – G4-38

3. Obstacles sociaux (suite)

Reddition de comptes

Constats et obstacles	Objectifs	Mesures retenues	Échéancier	Indicateurs de résultats	U. A.	Résultats obtenus - État de situation en mars 2022
Méconnaissance de l'article 61.4 de la <i>Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale</i>	Confirmer un <i>Coordonnateur de services aux personnes handicapées</i> au sein du Tribunal	Nommer un coordonnateur pour le Tribunal et publier le nom de cette personne sur l'Intranet ³⁸ . Toute communication de l'Office en vertu de la présente loi peut être adressée à ce coordonnateur. ³⁹	Sur demande	Nom de la personne	DAIPP	

³⁸ Un ministère dont le sous-ministre ou son délégué n'est pas membre du conseil d'administration de l'Office ou un organisme public doit, sur demande de l'Office, lui désigner, à titre de répondant, son sous-ministre ou la personne ayant la plus haute autorité au sein de l'organisme, selon le cas, ou son délégué pour toute question relative aux personnes handicapées

³⁹ *E-20.1 - Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, Art.61.4*

3. Obstacles sociaux (suite)

Formation

Constats et obstacles	Objectifs	Mesures retenues	Échéancier	Indicateurs de résultats	U. A.	Résultats obtenus - État de situation en mars 2022
Les personnes handicapées peuvent avoir de la difficulté à l'accès des documents et à l'accès des services du Tribunal.	Offrir des activités de formation au personnel en contact direct avec le public ⁴⁰	Inclusion de la formation en ligne <i>Comment accueillir et servir tout le monde ?</i> , développée par l'OPHQ, dans un programme d'intégration ou de formation commun pour les personnes affectées au service à la clientèle.	En continu	Inclusion de la formation dans un programme d'intégration ou de formation commun pour les personnes affectées au service à la clientèle. Nombre de nouveaux employés formés Plan de formation	Secrétariat	
Méconnaissance de l'article 61.1 de la <i>Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale</i>	Offrir des activités de formation au personnel chargé d'élaborer l'encadrement et les planifications administratives	Formation sur l'élaboration du plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées »»	Sur demande	Nombre de formations données Plan de formation Profils	DAIPP	

⁴⁰ *Politique gouvernementale L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées*, Objectif, p.14

Constats et obstacles	Objectifs	Mesures retenues	Échéancier	Indicateurs de résultats	U. A.	Résultats obtenus - État de situation en mars 2022
		Formation portant sur la politique gouvernementale L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées	Sur demande	Nombre de formations données Plan de formation Profils	DRH DAIPP	

BILAN DES MESURES RÉALISÉES EN 2020-2021

Bilan du plan d'action à l'égard des personnes handicapées pour 2020-2021

1. Obstacles en lien avec l'accessibilité des documents et de l'information

Moyens de communications

Constats et obstacles	Objectifs	Mesures retenues	Échéancier	Indicateurs de résultats	U. A.	Résultats obtenus - État de situation en mars 2022
Les personnes handicapées peuvent rencontrer des difficultés à accéder aux documents et aux services du Tribunal.	Recourir aux moyens de communications adaptées dans le but de communiquer aisément et efficacement avec les personnes handicapées ⁴¹ .	Adapter le site Internet du Tribunal de façon à ce qu'il soit conforme aux standards gouvernementaux d'accessibilité WEB.	En continu	Respect des normes d'accessibilité s'appliquant aux sites Web des ministères et organismes de la fonction publique	DAIPP DRI	DAIPP et DRI: Toute nouvelle page et/ou service Web est développé en respect des standards gouvernementaux.

⁴¹ Politique gouvernementale L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées, Objectif, p.14

. Obstacles en lien avec l'accessibilité des documents et de l'information (suite)

Demands d'accommodements⁴²

Constats et obstacles	Objectifs	Mesures retenues	Échéancier	Indicateurs de résultats	U. A.	Résultats obtenus - État de situation en mars 2022
Les personnes handicapées peuvent avoir de la difficulté à accéder à certains documents ou à compléter les procédures requises pour introduire leur recours.	Prendre les mesures nécessaires pour que toute personne handicapée qui en fait la demande ait accès, en toute égalité, aux documents et aux services offerts au public ⁴³ , conformément aux modalités de la politique gouvernementale intitulée L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées .	Adapter, sur demande, certains dépliants du Tribunal afin que leur contenu soit accessible aux personnes handicapées.	Sur demande	Nombre de demandes reçues par le public	DAIPP	Secrétariat : Aucune demande d'adaptation reçue. DAIPP : Aucune demande d'adaptation reçue.
	Rendre accessibles aux personnes handicapées et à leur famille des services d'accompagnement ⁴⁴	Poursuivre l'accompagnement auprès des citoyens afin de les aider à remplir les formulaires de demandes de services et à fournir tous les documents nécessaires à l'ouverture d'un dossier au Tribunal.		Nombre de documents administratifs adaptés	DAJ Secrétariat	
				Nombre de demandes reçues	Secrétariat	Secrétariat : Aucune demande d'accompagnement reçue.
				Nombre de mesures d'accompagnement réalisées		

⁴² Instructions et gabarit pour l'élaboration du rapport annuel de gestion 2020-2021, 4.9 - Accès aux documents et protection des renseignements personnels, *Nombre de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable*

⁴³ *Politique gouvernementale L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées*, Les orientations, p.11

⁴⁴ *Politique gouvernementale À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité - Tableau synthèse – verso.*

	Rendre accessible, sur demande, l'assistance d'interprètes qualifiés (gestuels, oralistes ou tactiles) lorsque requis. ⁴⁵	Offrir aux personnes handicapées un service d'interprète en langue des signes lorsqu'une demande écrite est formulée à cet effet.		Nombre de demandes reçues Nombre de fois où le service d'un interprète a été fourni	Secrétariat	Secrétariat : Une (1) demande d'interprète visuel/tactile reçue et service fourni.
--	--	---	--	--	-------------	--

⁴⁵ *Politique gouvernementale L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées*

2. Obstacles physiques

Approvisionnement accessible et durable

Constats et obstacles	Objectifs	Mesures retenues	Échéancier	Indicateurs de résultats	U. A.	Résultats obtenus - État de situation en mars 2022
Malgré les efforts entrepris en ce sens, il pourrait subsister certains obstacles susceptibles de nuire à l'accessibilité des lieux d'audience, étant donné la grande diversité de ceux-ci.	L'amélioration de l'accessibilité des lieux ⁴⁶	Maximiser l'utilisation des locaux adaptés du TAT ⁴⁷ et du MJQ ⁴⁸ pour tenir les activités juridictionnelles en région.	En continu	Nombre de demandes reçues en lien avec locaux adaptés	DRM Secrétariat BP	DRM : Aucune demande de locaux adaptés reçue. (Crise sanitaire) Secrétariat : Aucune demande reçue en lien avec des locaux adaptés. Aucune plainte reçue en lien avec les locaux adaptés.
		Poursuivre les démarches entreprises afin d'améliorer la qualité des locaux qui servent de lieux d'audience dans les hôpitaux.		Nombre de demandes reçues en lien avec la qualité des locaux		

⁴⁶ Politique gouvernementale À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité - Tableau synthèse – verso.

⁴⁷ Tribunal administratif du travail

⁴⁸ Ministère de la Justice du Québec

2. Obstacles physiques (suite)

Approvisionnement accessible et durable

Constats et obstacles	Objectifs	Mesures retenues	Échéancier	Indicateurs de résultats	U. A.	Résultats obtenus - État de situation en mars 2022
Manque d'accessibilité des biens et services achetés ou loués par l'organisation	Tenir compte dans les processus d'approvisionnement lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de leur accessibilité aux personnes handicapées ⁴⁹	Sensibiliser les firmes de développement de sites Web actuellement sous contrat aux normes sur l'accessibilité des sites Web et faire un rappel de ces normes au moment de l'attribution de chaque mandat.	Mars 2021	Audits d'accessibilité	DAIPP DRI	DAIPP et DRI : Des audits d'accessibilité sont exigés lors du développement de projets Web : un audit a été réalisé par une firme spécialisée dans le cadre du développement de RILL et les correctifs ont été apportés.

⁴⁹ E-20.1 - Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, Art.61.3

3. Obstacles sociaux

Embauche sans discrimination

Constats et obstacles	Objectifs	Mesures retenues	Échéancier	Indicateurs de résultats	U. A.	Résultats obtenus - État de situation en mars 2022
Les personnes handicapées sont peu représentées au sein du personnel du Tribunal.	Accroître la participation des personnes handicapées sur le marché du travail, sans discrimination ⁵⁰	Continuer à proposer des candidatures provenant de groupes cibles, notamment les personnes handicapées ⁵¹ , lors du recrutement d'un nouvel employé.	En continu	Cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier	DRH	DRH : La cible est atteinte : 3,6%
			31 mars 2021	Embauche des membres de groupes cibles ⁵² en 2019-2020 ⁵³ <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes handicapées embauchées⁵⁴ 	DRH	DRH : 2020-2021 : 2 2019-2020 : 1

⁵⁰ Politique gouvernementale À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité - Tableau synthèse – recto.

⁵¹ Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier, *Instructions et gabarit du Rapport annuel de gestion 2019-2020 – Pour les ministères et les organismes de l'Administration gouvernementale.*

⁵² Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, Autochtones et personnes handicapées, *Instructions et gabarit du Rapport annuel de gestion 2019-2020 – Pour les ministères et les organismes de l'Administration gouvernementale.*

⁵³ Au 31 mars

⁵⁴ Régulier, Occasionnel, Étudiant, Stagiaire, *Instructions et gabarit du Rapport annuel de gestion 2019-2020 – Pour les ministères et les organismes de l'Administration gouvernementale.*

3. Obstacles sociaux (suite)

Embauche sans discrimination

Constats et obstacles	Objectifs	Mesures retenues	Échéancier	Indicateurs de résultats	U. A.	Résultats obtenus - État de situation en mars 2022
Les personnes handicapées sont peu représentées au sein du personnel du Tribunal.	Accroître la participation des personnes handicapées sur le marché du travail, sans discrimination ⁵⁵	Continuer à proposer des candidatures provenant de groupes cibles, notamment les personnes handicapées ⁵⁶ , lors du recrutement d'un nouvel employé.	En continu	<p>Nombre de dossiers soumis au Centre de services partagés du Québec en lien avec le PDEIPH à l'automne 2020 (cohorte 2021)</p> <p>Nombre de nouveaux participant.e.s au PDEIPH accueillis durant l'année</p> <p>Autres mesures ou actions en 2019-2020 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesure ou action • Groupe cible • Nombre de personnes visées 	DRH	<p>DRH : 2020-2021 : 3 dossiers ont été soumis</p> <p>DRH : 2020-2021 : 1 participant accueilli durant l'année</p> <p>DRH : Sensibilisation auprès des gestionnaires : Rappel des bonnes pratiques en matière d'inclusion des personnes membres d'un groupe cible notamment les personnes handicapées lors de tout processus d'embauche</p>

⁵⁵ Politique gouvernementale À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité - Tableau synthèse – recto.

⁵⁶ Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier, Instructions et gabarit du Rapport annuel de gestion 2019-2020 – Pour les ministères et les organismes de l'Administration gouvernementale.

3. Obstacles sociaux (suite)

Détermination des besoins d'adaptation

Constats et obstacles	Objectifs	Mesures retenues	Échéancier	Indicateurs de résultats	U. A.	Résultats obtenus - État de situation en mars 2022
Les personnes handicapées sont peu représentées au sein du personnel du Tribunal.	Concevoir et adapter les interventions à la réalité des personnes handicapées ⁵⁷	Adapter les instruments d'évaluation aux besoins individuels des candidats lors du recrutement d'un nouvel employé handicapé ou tout autre processus d'évaluation auquel un employé doit participer.	Au besoin	Nombre de demandes reçues Nombre de fois où les instruments ont été adaptés	DRH	DRH : Aucun candidat n'a demandé que les instruments d'évaluation (recrutement juges, PQP et PRE) soient adaptés en raison d'un handicap.

⁵⁷ Politique gouvernementale À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité - Tableau synthèse – verso

Constats et obstacles	Objectifs	Mesures retenues	Échéancier	Indicateurs de résultats	U. A.	Résultats obtenus - État de situation en mars 2022
		S'assurer que l'environnement de travail demeure sans obstacle et libre d'accès pour les personnes handicapées.		Respect des normes applicables en la matière Nombre de demandes reçues Nombre de postes ajustés Achat de matériel et de périphériques adaptés	DRH DRM DRI	<p>DRM : Le respect des normes se fait en continu. Une demande d'installation d'un système automatique d'ouverture de porte a été reçue suite à l'arrivée au Tribunal d'une ressource se déplaçant en fauteuil roulant. Après analyse, on a constaté que les portes sont conformes aux normes applicables en matière. Cependant, une mesure d'accommodement est actuellement en analyse. Des réaménagements dans les salles de réunions et les salles de repos ont été effectués suite à l'implémentation des nouvelles mesures sanitaires, respectant les normes applicables pour les personnes handicapées.</p> <p>DRH : Il n'y a actuellement pas de poste adapté pour personnes handicapées. Nous n'avons pas eu de demande d'adaptation de poste durant l'année.</p>

3. Obstacles sociaux (suite)

Détermination des besoins d'adaptation

Constats et obstacles	Objectifs	Mesures retenues	Échéancier	Indicateurs de résultats	U. A.	Résultats obtenus - État de situation en mars 2022
Les personnes handicapées sont peu représentées au sein du personnel du Tribunal.	Concevoir et adapter les interventions à la réalité des personnes handicapées ⁵⁸	S'assurer, aux fins des mesures d'urgence, que les besoins particuliers des personnes handicapées sont connus et que des mesures adaptées sont mises en place afin d'assurer leur évacuation en toute sécurité. Lors de l'arrivée de nouvelles ressources, prévoir des rencontres pour connaître leurs limitations et, le cas échéant, adapter les procédures en conséquence.	Au besoin	Liste des besoins particuliers des personnes handicapées et des mesures adaptées mises en place Liste des accompagnateurs assignés aux personnes handicapées pour en faciliter l'évacuation Procédure d'évacuation révisée et diffusée Nombre de personnes membres du Comité des mesures d'urgence (CMU) formées Résultats des exercices d'évacuation	DRM DRH DRI Secrétariat Gestionnaires concernés	DRM : Compte tenu de la crise sanitaire, aucune révision du document des mesures d'urgence n'a été effectuée au courant de cette année. DRH : Dès réception d'une demande de mesures d'accommodement accompagné de l'information identifiant les limitations fonctionnelles, l'employé sera rencontré pour connaître ses limitations et mettre en place les adaptations nécessaires à son environnement de travail en collaboration avec la DRM.

⁵⁸ Politique gouvernementale À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité - Tableau synthèse – verso

3. Obstacles sociaux (suite)

Reddition de comptes

Constats et obstacles	Objectifs	Mesures retenues	Échéancier	Indicateurs de résultats	U. A.	Résultats obtenus - État de situation en mars 2022
Méconnaissance de l'article 61.1 de la <i>Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale</i>	Diffuser de l'information concernant les actions prises par le Tribunal pour favoriser l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration	La production d'un <i>Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées</i> ⁵⁹ , publié sur le site Internet du Tribunal	31 mars 2021	Production du <i>Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées 2021-22</i> . ⁶⁰	DAIPP	DAIPP : Production du <i>Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées 2021-22</i> à compter du 1 ^{er} avril 2021.
				Obstacles identifiés à l'intégration des personnes handicapées dans le plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées.		DAIPP : Découpage en obstacles dans le <i>Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées</i> .
			31 mars 2021	Indice de qualité du plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées.		DAIPP : Prise en compte des recommandations de l'OPHQ.
				Publication Web du <i>Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées 2020-21</i> lors de la <i>Semaine québécoise des personnes handicapées</i> (1 ^{er} au 7 juin).		DAIPP : Publication en ligne du <i>Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées 2020-21</i> et <i>Bilan annuel à l'égard des personnes handicapées 2019-20</i> . La date cible n'a cependant pas été atteinte.

⁵⁹ E-20.1 - *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, Art.61.1

⁶⁰ *Mise en œuvre des dispositions à portée inclusive de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale 2013-2014 à 2016-2017*, indicateurs 10-14.

Constats et obstacles	Objectifs	Mesures retenues	Échéancier	Indicateurs de résultats	U. A.	Résultats obtenus - État de situation en mars 2022
		Publier le <i>Bilan annuel à l'égard des personnes handicapées 2019-20</i> sur le site Internet du Tribunal	31 mars 2021	Production du <i>Bilan des mesures prises</i> au cours de l'année qui se termine dans leur plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées.		DAIPP : Production du <i>Bilan annuel à l'égard des personnes handicapées 2019-20</i> à compter du 1 ^{er} avril 2021.
			31 mars 2021	Publication Web du <i>Bilan annuel à l'égard des personnes handicapées 2019-20</i> lors de la <i>Semaine québécoise des personnes handicapées</i> (1 ^{er} au 7 juin).		DAIPP : Publication en ligne du <i>Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées 2020-21</i> et <i>Bilan annuel à l'égard des personnes handicapées 2019-20</i> . La date cible n'a cependant pas été atteinte.

3. Obstacles sociaux (suite)

Reddition de comptes

Constats et obstacles	Objectifs	Mesures retenues	Échéancier	Indicateurs de résultats	U. A.	Résultats obtenus - État de situation en mars 2022
Manque de connaissance sur les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées dans le secteur d'activité de l'organisation et dans ses activités à titre de gestionnaire d'un organisme public	Consulter lorsque des mesures à mettre en place pourraient avoir un impact significatif sur les personnes handicapées ⁶¹	Consulter les employés ayant une incapacité dans le processus d'élaboration du <i>Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées</i> . ⁶²	31 mars 2021	Cadre de gouvernance Composition du groupe de travail Rôles et responsabilités Représentativité des parties prenantes ⁶³	DAIPP DGSOFT	DAIPP et DGSOFT : Production du <i>Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées 2021-22</i> à compter du 1 ^{er} avril 2021, avec mise en place d'un groupe de travail avec présence d'une employée handicapée.

⁶¹ E-20.1 - Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, Art.61.2

⁶² Guide pour l'élaboration du plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées : Volet – Ministères et organismes publics, p.4

⁶³ GRI G4 Sustainability Reporting Guidelines – G4-38

3. Obstacles sociaux (suite)

Reddition de comptes

Constats et obstacles	Objectifs	Mesures retenues	Échéancier	Indicateurs de résultats	U. A.	Résultats obtenus - État de situation en mars 2022
Méconnaissance de l'article 61.4 de la <i>Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale</i>	Confirmer un <i>Coordonnateur de services aux personnes handicapées</i> au sein du Tribunal	Nommer un coordonnateur pour le Tribunal et publier le nom de cette personne sur l'Intranet ⁶⁴ . Toute communication de l'Office en vertu de la présente loi peut être adressée à ce coordonnateur ⁶⁵ .	1 ^{er} octobre 2020	Nom de la personne Création d'un profil d'accès associé à ce rôle	DAIPP	DAIPP : Confirmation de Pierre-Etienne Beaulieu à titre de <i>Coordonnateur de services aux personnes handicapées</i> au sein du Tribunal, à la date d'échéancier. Un profil d'accès spécifique n'a toutefois pas été créé.

⁶⁴ Un ministère dont le sous-ministre ou son délégué n'est pas membre du conseil d'administration de l'Office ou un organisme public doit, sur demande de l'Office, lui désigner, à titre de répondant, son sous-ministre ou la personne ayant la plus haute autorité au sein de l'organisme, selon le cas, ou son délégué pour toute question relative aux personnes handicapées

⁶⁵ *E-20.1 - Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, Art.61.4*

3. Obstacles sociaux (suite)

Formation

Constats et obstacles	Objectifs	Mesures retenues	Échéancier	Indicateurs de résultats	U. A.	Résultats obtenus - État de situation en mars 2022
Les personnes handicapées peuvent avoir de la difficulté à l'accès des documents et à l'accès des services du Tribunal.	Offrir des activités de formation au personnel en contact direct avec le public ⁶⁶	Inclusion de la formation en ligne <i>Comment accueillir et servir tout le monde ?</i> , développée par l'OPHQ, dans un programme d'intégration ou de formation commun pour les personnes affectées au service à la clientèle.	En continu	Inclusion de la formation dans un programme d'intégration ou de formation commun pour les personnes affectées au service à la clientèle. Nombre de nouveaux employés formés Plan de formation Création de profils d'accès associés à ce rôle	DRH Secrétariat	Secrétariat : La formation n'a pas été ajoutée de manière spécifique durant l'année, le travail sera complété durant l'année à venir. DRH : Les formations sont rendues accessibles et disponibles.

⁶⁶ Politique gouvernementale L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées, Objectif, p.14

Constats et obstacles	Objectifs	Mesures retenues	Échéancier	Indicateurs de résultats	U. A.	Résultats obtenus - État de situation en mars 2022
Méconnaissance de l'article 61.1 de la <i>Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale</i>	Offrir des activités de formation au personnel chargé d'élaborer l'encadrement et les planifications administratives	Élaboration du plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées >>	3 déc. 2020	Nombre de formations données Plan de formation Profils	DRH DAIPP	DRH : Au cours de la dernière année, des membres de l'équipe des ressources humaines ont notamment suivi des formations concernant la manière d'adapter les entrevues et les outils de recrutement. De bonnes pratiques visant à détecter et éviter les comportements discriminatoires sont également diffusées en continu. DAIPP : Présence du <i>Coordonnateur de services aux personnes handicapées</i> au sein du Tribunal, à la formation.
		Formation portant sur la politique gouvernementale L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées	23 fév. 2021	Nombre de formations données Plan de formation Profils	DRH DAIPP	DRH : Formation rendue accessible DAIPP : Présence du <i>Coordonnateur de services aux personnes handicapées</i> au sein du Tribunal, à la formation.

REDDITION DE COMPTES

Politique L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées

Nombre de plaintes reçues et traitées relativement à l'accès aux documents et aux services offerts au public : 0

Mesures d'accommodement dont l'organisation s'est dotée pour permettre aux personnes handicapées d'avoir accès à ses documents et services dans un centre hospitalier : 0

QUESTIONS OU COMMENTAIRES SUR CE PLAN D'ACTION

Les demandes d'information, les commentaires ou les suggestions sur le plan d'action ou les services offerts aux personnes handicapées peuvent être adressés au responsable du plan d'action aux coordonnées suivantes :

Pierre-Étienne Beaulieu

Coordonnateur des services aux personnes handicapées

Directeur des affaires institutionnelles

(581) 991-2437

pierre-etienne.beaulieu@taq.gouv.qc.ca